

Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

Mot du Président



Bonjour à toutes et à tous,

Pour votre information, je vais vous faire un bilan pour ce qui est des règlements de griefs qui continuent de s'améliorer depuis août 2014 et qui cette année mettront beaucoup d'emphase à continuer de travailler dans les dossiers non réglés. On peut dire aussi qu'il ne reste plus beaucoup de dossier de griefs actifs qui comptent plus de 18 mois. Dans notre bilan, à ce jour, 267 griefs ont été traités et de ce nombre 114 ont été réglés.

Autre point majeur, l'article 16.4 de la convention collective qui stipule qu'il n'y a pas de temporaires ou occasionnels qui seront cédulés sur le quart A ou du rappel à être fait au jour le jour, s'il y a des permanents volontaires à travailler sur l'équipe A. (et qui sont forcés sur les équipes B et C). L'exécutif syndical va être très ferme vis-à-vis l'employeur pour faire respecter cet article qui est très clair.

Plusieurs dossiers majeurs qui regroupent un bon nombre de griefs seront auditionnés en arbitrage cette année.

Dossier Annexe F, côté Entretien et Expédition, arbitrage cédulé pour le 7 avril 2015 pour l'entretien sur l'interprétation du texte (**pour fin de production seulement**), la décision qui en sortira aura également pour effet de faire respecter ou non cette clause à

l'expédition.

Dossier marchandiseur, présentement nous sommes en discussion pour trouver un règlement qui comblera les deux partis. S'il n'y a pas de règlement dans le dossier, il sera cédulé en arbitrage, mais nous procéderons en principe cette année.

Dossier disparité salariale, cédulé en arbitrage le 11 décembre 2015, déterminera le taux de salaire à l'heure versé aux salariés temporaires et occasionnels selon la loi des normes du travail.

Nous sommes également en attente de la décision arbitrale concernant les photos sur les tableaux Optec. Cette décision devrait entrer sous peu, nous vous en informerons dès que cette décision sera entrée.

Objectifs 2015:

Pour 2015, l'exécutif syndical s'est donné plusieurs objectifs. L'un d'eux est d'essayer d'améliorer les relations de travail aux niveaux départementales, puisque la qualité de vie de nos membres en est directement affectée. Bien sûr, pour ce faire, nous avons besoin de votre appui et votre mobilisation afin que la direction décide d'abonder dans le même sens. Deuxièmement, diminuer le nombre de griefs actifs, travail qui est commencé depuis août 2014.

Volume 12, No : 01

Février 2015

Dans ce numéro

• Mot du Président	1
• La chronique du conseiller	2
• Données personnelles	
• V.-P. Brassage	3
• V.-P. Emballage	
• Trésorier	4
• Élection	
• Sudoku	
• Départ à la retraite	

Retrouvez-nous sur le Web

www.sttbl.ca

Pour nous joindre

Téléphone: 514-368-4999
Télécopie: 514-368-7771
Messagerie: sttbl@bellnet.ca

La chronique du conseiller

Bonjour,

Votre Syndicat m'a demandé de faire le point sur le travail des salariés occasionnels et temporaires à la Brasserie Labatt de Montréal.

Ainsi, le STTBL-CSN et la CSN sont préoccupés par le traitement et la rémunération des travailleurs précaires à l'usine.

À cet effet lors du 63^{iem} Congrès, la CSN a adopté une proposition pour contrer l'érosion des conditions de travail, le travail atypique et les disparités de traitement dans nos milieux de travail.

De son côté, le STTBL-CSN livre bataille pour faire respecter les salariés occasionnels et temporaires.

Nous considérons qu'une ancienneté doit être reconnue parmi les salariés occasionnels lors du rappel au travail et de la nomination au statut de temporaire. L'Employeur a envisagé la possibilité d'agir au mépris de cette règle dernièrement. Le Syndicat entend faire respecter l'ancienneté des oc-

casionnels en conformité avec la pratique établie depuis de nombreuses années. Il existe selon nous une ancienneté entre les occasionnels qui doit être respectée.

Du côté salarial, le taux de salaire d'un occasionnel est de 14.50\$, celui d'un temporaire de 17.29\$ pour effectuer les mêmes tâches dans le même établissement. L'article 41.1 de la loi sur les normes du travail du Québec interdit la disparité salariale pour le seul motif que ces salariés travaillent moins d'heures. Nous considérons que la rémunération de ses salariés devrait être égale aux salariés réguliers effectuant le même travail. C'est la position que défendra votre Syndicat lors de l'arbitrage du 11 décembre 2015.

Syndicalement,

Pascal Jean

Conseiller syndical Fédération du Commerce-CSN

La journée internationale de la protection des données personnelles a eu lieu le 28 janvier

La Commission d'accès à l'information (CAI) annonçait la journée internationale de la protection des renseignements personnels. Cette journée est une initiative d'origine européenne célébrée le 28 janvier de chaque année, depuis 2007. Reconnue et célébrée à travers le monde par les professionnels de la protection de la vie privée, elle vise à souligner l'incidence des technologies sur le droit à la vie privée et l'importance de la valorisation et de la protection des renseignements personnels.

Cette année a été célébré la 9e édition de la Journée de protection des données. À cette occasion, la CAI rend publique la

thématique sur laquelle elle a choisi de concentrer ses efforts de communication en 2015, à savoir la **protection des renseignements personnels au sein des petites et moyennes entreprises** (ou « PME »).

Suivant cette thématique, la CAI met en ligne des capsules d'information ainsi que les réponses aux questions fréquemment posées par les PME.

Enfin, la CAI invite toutes les personnes intéressées par la protection des renseignements personnels au sein de la Francophonie à visiter le site de l'Association francophone des autorités de protection

des données personnelles (« AFAPDP »), présidée par Jean Chartier.

Tel que mentionné dans le mot du président, nous sommes en attente de la décision arbitrale concernant les photos sur les tableaux Optec qui selon notre prétention fait partie de la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Dossier à suivre.

V.-P. Brassage (Christian Curadeau)



Bonjour à tous,

Le comité de francisation s'est réuni au mois de janvier pour sa rencontre biannuelle.

Nous en avons profité pour accueillir une nouvelle représentante patronale des ressources humaines en la personne de Josiane Lemay qui remplacera Chantal Parent.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier Chantal Parent ainsi qu'Yves Smith pour leurs implications dans le comité ces

dernières années.

Nous avons discuté de plusieurs points à améliorer pour s'assurer de l'effort collectif à mettre de l'avant afin que le français soit la langue de travail chez Labatt, et ce, malgré la mondialisation de l'entreprise. Il est primordial de ne pas lâcher prise sur cet objectif premier du comité.

Si vous avez des questions, commentaires ou demandes, vous pouvez le faire en laissant un message dans la boîte vocale du comité de francisation au

8101 ou personnellement aux membres du comité.

Syndical

Sylvain Moreau
Denis Piché
Christian Curadeau
(Président)

Patronal

Josiane Lemay
Anne Noiseux
3iem personne à nommer

Christian Curadeau
V.-P. Brassage

V.-P. Empaquetage (Raymond Dionne)



Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous avez pu le constater à la lecture du mot du président et dans la chronique du conseiller, l'année 2015 débute en grande.

L'exécutif aura besoin de votre appui et votre mobilisation si nous voulons que nos objectifs soient réalisables en 2015. Vous comme moi savons très bien que le syndicat est l'affaire de toutes et tous, vous auriez beau avoir l'exécutif le plus efficace au monde si les membres ne rament pas dans la

même direction, la chaloupe va tourner en rond, solidarité camarades !

Bonne nouvelle, dans l'élan de vouloir diminuer le nombre de griefs, suite à la préparation de deux arbitrages qui était prévues en février, nous en sommes venus à un règlement satisfaisant pour les deux partis c.-à-d. les membres concernés ainsi que l'employeur.

Je profite de l'occasion pour rendre un dernier hommage à notre confrère Stéphane Demers qui nous a quittés beaucoup trop jeune,

repose en paix camarade. Merci à l'employeur d'avoir tenu une minute de silence sur les trois équipes de travail, un geste apprécié de nos membres, lorsque nous parlons de respect en voici un bel exemple. L'employeur devrait l'appliquer de façon continue en la mise en application journalière, afin d'améliorer à la fois, les relations de travail ainsi que la qualité de vie de ses salariés.

Raymond Dionne
V.-P. Empaquetage

Trésorier

Claude St-Onge

L'année 2014 est terminée et l'année 2015 commence. Si vous voulez connaître l'état de vos finances syndicales, n'oubliez pas de venir en prendre connaissance à la prochaine assemblée annuelle du 28 mars prochain !

Élections

N'oubliez pas les prochaines mises en candidatures ;

Exécutif :

- Président
- VP Information
- Trésorier
- VP entretien
- VP Expédition

Autre :

- Condition féminine
- Comité de surveillance

SUDOKU

1			7				9
3	7			4	2		
		6		2	3	4	
			2		8		4
8							5
7		5		8			
	8	3	1		5		
		7	4			3	8
9				8			6

CARICATURE

LA COMMISSION CHARBONNEAU DEMANDE UNE PROLONGATION DE 7 MOIS...



Départs

Yvan Brunette
(01-01-15)
Sylvain Lefebvre
(01-01-15)
Jean Dubeau
(01-01-15)

Jean Langevin
(01-02-15)
Richard Rochon
(01-02-15)
Alain Vaillancourt
(01-02-15)
Bonne retraite messieurs !

Collaborateurs:

Comité journal:

Claude St-Onge

VP à l'information:

Robert Daneau

Impression:

Imprimerie
Caméléon